

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris (France), 07/12/2018

L'AMF valide Napoleon AM en tant que société de gestion spécialiste des solutions crypto*Une première dans l'industrie*

Napoleon Crypto a le plaisir d'annoncer qu'il vient de recevoir le feu vert officiel de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour lancer Napoleon AM, une société de gestion d'actifs agréée, sous les conditions suspensives habituelles (telles que l'enregistrement de la société).

Napoleon AM devient ainsi la première société de gestion en Europe financée par une ICO (Initial Coin Offering) et constituée sous la réglementation française. Spécialisée dans les stratégies quantitatives sur instruments liquides, elle sera l'un des premiers gestionnaires d'actifs à proposer aux institutionnels des stratégies d'investissement offrant une exposition aux crypto-actifs (bitcoin et ether notamment).

Cet agrément constitue le deuxième jalon franchi par l'équipe de Napoleon Crypto, la société-mère de Napoleon AM, après la réussite de son ICO début 2018 qui lui a permis de financer son développement via l'émission de 29 800 000 jetons NPX. La prochaine étape sera de lancer les premiers véhicules d'investissement. L'équipe a déjà travaillé sur la structuration de ces véhicules en tenant compte de l'évolution de la réglementation relative aux crypto-actifs et des contraintes opérationnelles associées.

La société Napoleon AM sera intégrée au sein du Groupe Napoleon, où elle viendra enrichir une gamme de produits d'investissement innovants s'appuyant sur les trois entités du Groupe:

- Napoleon AM, titulaire d'une licence AIFM, proposera des solutions de placement aux investisseurs professionnels, offrant notamment une exposition aux crypto actifs (bitcoin, ether...);
- Napoleon Capital, enregistrée auprès de l'ORIAS et l'AMF en tant que conseiller financier (CIF), est spécialiste des stratégies quantitatives, propriétaires ou issues d'une compétition continue;
- Napoleon Index vise à devenir un publicateur et administrateur enregistré d'indices s'appuyant sur la technologie blockchain et respectant la réglementation BMR.

Entièrement régulé en France mais résolument tourné vers l'international, le Groupe Napoleon a décidé de se conformer aux normes financières les plus strictes et mise sur la réglementation pour répondre aux besoins des investisseurs institutionnels. La vision du Groupe repose sur les trois développements majeurs amenés à restructurer le secteur de la gestion d'actifs :

- **La finance quantitative** révolutionne le secteur financier grâce à l'automatisation et à l'intelligence artificielle;
- **La technologie blockchain** simplifie de nombreux processus opérationnels en augmentant la vitesse, la sécurité, la transparence et l'efficacité des opérations financières;
- **La numérisation des actifs sous forme de jetons (tokenization)** représente le futur des marchés financiers et nous amène vers un monde d'actifs réels et financiers programmables se négociant sur un marché toujours plus unifié. Les crypto-actifs constituent une catégorie d'investissement toujours plus attractive pour les investisseurs institutionnels.

Le Groupe Napoleon a été fondé par Arnaud Dartois, Jean-Charles Dudek et Stéphane Ifrah, qui cumulent plus de 50 ans d'expérience dans le secteur financier et capitalisent sur plus de 10 ans de recherche produit. Ils sont soutenus par une équipe unique de spécialistes de la gestion d'actifs, des opérations financières, de la blockchain, des données, du développement informatique et du marketing.

Remerciements :

Le Groupe Napoleon remercie chaleureusement M. Hubert de Vauplane & Mme Valentine Barbelivien du cabinet Kramer Levin, ainsi que M. Bertrand Gibeau du cabinet Reinhold & Partners pour leur expertise juridique et accompagnement auprès de l'AMF pour l'obtention de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

